

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2008
COMPTE-RENDU

Le quinze février deux mille huit à vingt heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 07 février 2008

Date d'affichage : 07 février 2008

Conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 20

Etaient présents : MMes HAMON, BORGNE, CAROFF, KERRIEN, GUENGANT, FAVREL, MM RICHARD, PERON, LE TRAON, LE SAOUT, GALLOU, LE DLUZ, DANIELOU, LE NOIR, GUYOMARCH, REUNGOAT.

Absents excusés : Madame HORELLOU (procuration à Mme KERRIEN)
Monsieur CREACH (procuration à Mr DANIELOU)
Madame SCOUARNEC (procuration à Mme HAMON)
Monsieur COJEAN (procuration à Mr GALLOU)

Absents : Madame QUEGUINER Françoise
Madame QUIVIGER Maryvonne
Monsieur NICAR Charles

A été élue secrétaire de séance : Madame CAROFF

Le Procès Verbal du Conseil Municipal du 14 janvier 2008 est adopté.

*Public présent : monsieur Pascal **CREACH**.*

DEBAT SUR LA ZONE ARTISANALE DES AJONCS :

En préliminaire du Conseil Municipal Danièle **KERRIEN** donne lecture d'une lettre concernant la gestion de la zone artisanale des Ajoncs. Les élus de l'opposition regrettent que le devenir de la zone artisanale n'ait pas été débattu en séance du Conseil alors même que le Président de Morlaix Communauté fait mention dans les débats d'orientation budgétaires (D.O.B) de la possibilité d'une acquisition foncière et de la mise en œuvre d'une provision financière pour la réalisation de cette opération. La possibilité d'une rétrocession de ces terrains à Morlaix Communauté aurait dû au préalable être débattu en commission et conseil municipal et ce avant toute annonce.

Par ailleurs Michel **GALLOU** et Danièle **KERRIEN** indiquent que la Mairie n'accompagne pas suffisamment les artisans et n'est pas assez volontariste vis-à-vis des entreprises en général. Ils insistent sur le manque de dynamisme dans la gestion de la zone artisanale, la lenteur dans l'attribution de terrains disponibles si bien que des artisans vont s'installer ailleurs qu'à Taulé.

Annie **HAMON** indique que le reproche qui est fait ici aurait été le même s'il avait été décidé d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour. Il s'agit d'un sujet important qui devrait être débattu après les élections pour plus de sérénité.

André **LE NOIR** et Sophie **GUENGUANT** font noter que ce sujet a déjà été abordé plusieurs fois et en commission et en conseil notamment au moment où le dossier de la centrale béton a été abordé.

Daniel **GUYOMARCH** fait remarquer qu'il est tout à fait bizarre que l'intérêt pour la zone ressurgisse à quelques semaines des élections municipales.

Michel **GALLOU** affirme que ceci est faux et demande à ce qu'on lui montre le P.V qui prouvera le contraire. Il ajoute à nouveaux que des artisans sont partis ailleurs faute d'un accompagnement suffisant. Les autres communes vont beaucoup plus rapidement dans ce domaine.

Annie **HAMON** indique que la somme a été effectivement provisionnée mais il ne s'agit que d'une provision et pas d'une inscription! Morlaix Communauté doit prendre contact avec nous avant d'aller plus loin.

André **PERON** souligne le fait que rien n'est engagé, il s'agit simplement d'une option qui est discutée.

Hervé **RICHARD** fait observer que pendant 15 ans, mise à part la SICA, aucune entreprise n'est venue s'installer sur cette zone, l'intérêt n'est que récent et les artisans qui ont souhaité s'y installer ont vu leurs demandes satisfaites.

En évoquant certains cas particuliers non satisfaits ainsi que le côté gauche de la zone des Ajoncs, Danièle **KERRIEN** réaffirme le manque d'accompagnement des entrepreneurs.

Sur cette partie de la zone, il s'agit justement pour André **LE NOIR** de réaliser un plan d'aménagement global permettant une bonne gestion de cette partie de la zone. Par ailleurs, la taxe professionnelle étant communautaire (TPU) et Morlaix Communauté ayant la compétence du développement économique, il est normal que la communauté d'agglomération soit partie prenante de l'aménagement et de la gestion de cette zone artisanale.

Marie-Thérèse **CAROFF** évoque un autre cas particulier celui de Monsieur **LOAEC** dont on est resté sans nouvelle.

Annie **HAMON** indique que des propositions lui avaient été faites mais que suite à un problème de configuration de terrain, il n'a pas souhaité poursuivre. En ce qui concerne la personne partie sur Plouénan, elle avait réservé son terrain à Taulé !

Christine **FAVREL** intervient pour faire part de son étonnement sur la manière dont se déroule ce conseil : il ne s'agit pas de refaire le travail réalisé en commission où il n'y a par ailleurs plus personne !

Le cas de la vente à Monsieur **BOGRAND** de plusieurs terrains est également évoqué alors même qu'aucun projet n'a été déterminé.

Annie **HAMON** rappelle que la demande de Monsieur **BOGRAND** date d'il y a 5 ans et qu'à l'époque seules la SICA et Muridis étaient présentes. D'ailleurs personne n'avait voté contre cette délibération.

Michel **GALLOU** indique que son équipe s'était abstenue et qu'il était évident que cette zone allait prendre de la valeur et de l'intérêt après l'aménagement de la zone du Launay.

Monsieur Pascal **CREACH** demande la parole. Madame Le Maire lui accorde. Il fait part de son étonnement qu'une municipalité de gauche n'ait pu honorer les demandes des artisans et qu'elle ait vendu cet ensemble de terrains à Monsieur **BOGRAND** qui ne présentait aucun projet.

Annie **HAMON** fait observer qu'à l'époque aucune demande n'avait été formulée pour obtenir un terrain à la zone des Ajoncs et que Monsieur **BOGRAND** avait évoqué un projet pour l'avenir.

Sophie **GUENGANT** ajoute que pour sa part, la commune n'a pas à contrôler le suivi des projets des acquéreurs et qu'il n'y a pas d'objection contre la spéculation que pourrait faire tel ou tel acquéreur.

Danièle **KERRIEN** intervient pour dire son désaccord. Sur un terrain communal, bien au contraire ! la commune en tant que moteur du dynamisme économique se doit de favoriser l'activité économique et non pas la spéculation.

Michel **GALLOU** affirme que des demandes lui parviennent sans que celles-ci ne soient traitées par la municipalité.

Annie **HAMON** demande lesquelles et répond qu'elles n'ont pas fait l'objet d'une demande officielle en Mairie.

André **PERON** souligne que le futur PLU de la commune devra prévoir un agrandissement de cette zone artisanale.

Il est décidé de reporter ce débat après les échéances toutes proches des élections municipales.

1. BUDGET COMMUNAL :

- **Examen et vote du compte administratif 2007.**

Annie **HAMON** donne lecture du compte administratif et détaille certains articles.

A propos de l'effacement de réseau à Penzé, André **PERON** demande quand commenceront les travaux. Michel **GALLOU** lui répond qu'ils débiteront au 15 mars. André **PERON** indique qu'il aurait été souhaitable que la Mairie en soit informée de manière officielle.

Section de Fonctionnement :

-Dépenses : 1 691 200,26 €

-Recettes : 2 172 445,00 €

Résultat d'exploitation : 481 244,74 €

Section d'investissement :

-Dépenses : 1 174 755,49 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 407 296,00 €

-Recettes : 955 226,71 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 177 318,00 €

Déficit d'investissement : -219 528,78 €

Madame Le Maire sort de la salle au moment du vote.

<u>DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE</u>

- **Affectation du résultat de l'exercice.**

Il est proposé la répartition suivante des 481 244,74 € d'excédent:

-en fonctionnement : 71 244,74 €

-en investissement : 410 000,00 €

Michel **GALLOU** note que la part de l'excédent conservé en fonctionnement est nécessaire vu la création du poste supplémentaire au service administratif.

Hervé **RICHARD** indique que cette part est importante au vu des dépenses en travaux d'électricité en section de fonctionnement.

<u>DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE</u>

- **Adoption du Compte de Gestion.**

Annie **HAMON** indique que le rapprochement des comptes tenus par le percepteur et ceux de la commune sont strictement identiques et qu'aucune différence n'est constatée.

<u>DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE</u>

2. BUDGET ANNEXE DU SERVICE EAU

- **Examen et vote du compte administratif 2007.**

Annie **HAMON** donne lecture du compte administratif et détaille certains articles.

Section de Fonctionnement :

-Dépenses : 205 645,77 €

-Recettes : 238 468,32 €

Résultat d'exploitation : 32 822,55 €

Section d'investissement :

-Dépenses : 65 575,45 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 23 700,00 €.

-Recettes : 20 295,09 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 00,00 €.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, Annie **HAMON** indique que la subvention de 32 500 € pour le réseau d'eau de la rue Robert Jourden (subvention du Conseil Général) ne pourra pas être obtenue compte-tenu du changement de critère des programmes en matière d'eau et d'assainissement.

Déficit d'investissement : -45 280,36 €

Madame Le Maire sort de la salle au moment du vote.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Affectation du résultat de l'exercice.**

Il est proposé la répartition suivante des 32 822,55 € d'excédent:

-en fonctionnement : 22 822,55 €

-en investissement : 10 000,00 €

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Adoption du Compte de Gestion.**

Annie **HAMON** indique que le rapprochement des comptes tenus par le percepteur et ceux de la commune sont strictement identiques et qu'aucune différence n'est constatée.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

3. BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

- **Examen et vote du compte administratif 2007.**

Annie **HAMON** donne lecture du compte administratif et détaille certains articles.

Section de Fonctionnement :

-Dépenses : 262 973,25 €

-Recettes : 267 529,22 €

Résultat d'exploitation : 4 555,97 €

Section d'investissement :

-Dépenses : 158 247,91 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 105 500,00 €

-Recettes : 342 533,98 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 14 000,00 €

Excédent d'investissement : 184 286,07 €

En ce qui concerne les recettes d'investissement, Michel **GALLOU** demande si la commune pourra récupérer la subvention départementale prévue pour l'extension de réseau à Penzé (13 190 €).

Annie **HAMON** indique que, pour les mêmes raisons évoquées précédemment pour le budget du service eau, les critères ayant évolué, cette subvention n'apparaîtra pas au B.P 2008.

Madame Le Maire sort de la salle au moment du vote.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Affectation du résultat de l'exercice.**

Le faible excédent s'explique par le choix d'amortir totalement et en une année l'ancienne station d'épuration.

Il est proposé la répartition suivante des 4 555,97 € d'excédent:

-en fonctionnement : 4 555,97 €

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Adoption du Compte de Gestion.**

Annie **HAMON** indique que le rapprochement des comptes tenus par le percepteur et ceux de la commune sont strictement identiques et qu'aucune différence n'est constatée.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

4. TARIF DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT 2008

Madame Le Maire propose, comme la commission finances l'a retenu, de ne pas augmenter les tarifs et de les laisser au même niveau que l'année précédente.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

5. BUDGET DU LOTISSEMENT DES GENETS

- **Examen et vote du compte administratif 2007.**

Annie **HAMON** donne lecture du compte administratif et détaille certains articles.

Section de Fonctionnement :

-Dépenses : 82 216,31 €

-Recettes : 82 216,31 €

Section d'investissement :

-Dépenses : 82 216,31 €.

-Recettes : 00,00 €.

Déficit d'investissement : -82 216,31 €

Madame Le Maire sort de la salle au moment du vote.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Adoption du Compte de Gestion.**

Annie **HAMON** indique que le rapprochement des comptes tenus par le percepteur et ceux de la commune sont strictement identiques et qu'aucune différence n'est constatée.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

6. BUDGET DU LOTISSEMENT LE PERENTES

- **Examen et vote du compte administratif 2007.**

Annie **HAMON** donne lecture compte administratif et détaille certains articles.

Section de Fonctionnement :

-Dépenses : 9 058,10 €

-Recettes : 49 058,15 €

Résultat d'exploitation : 40 000,05 €

Section d'investissement :

-Dépenses : 4 529,05 €

-Recettes : 4 529,05 €

Madame Le Maire sort de la salle au moment du vote.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Adoption Compte de Gestion.**

Annie **HAMON** indique que le rapprochement des comptes tenus par le percepteur et ceux de la commune sont strictement identiques et qu'aucune différence n'est constatée.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

7. CONTRAT D'ASSOCIATION 2008 – ECOLE SAINT JOSEPH

Annie **HAMON** indique que le montant du contrat d'association 2008 avec l'école Saint-Joseph s'élève à 59 758,92 € soit :

528,84 € (coût moyen / élève pour l'école Jean Monnet) x 113 (nombre d'élèves de l'école Saint-Joseph).

Le montant de la dotation diminue en raison de l'effectif en baisse de l'école Saint-Joseph.

Jean-Michel **LE DLUZ** indique que si le nombre d'élèves diminuait au-dessous de la barre des 100 élèves, l'école pourrait connaître des difficultés de financement et de gestion or l'évolution des effectifs ne permet pas d'être optimiste.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

8. ECOLE DE PENZE

▪ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Jean-Michel **LE DLUZ** fait part au Conseil du courrier de la Mairie de Plouénan indiquant que les dépenses de fonctionnement de l'école de Penzé s'élèvent en 2007 à 62 028,99 €.

La part de chaque commune étant proratisée au nombre d'enfants de chacune d'entre elles, la part de Taulé est de 52,94 % soit 32 838,15 €.

Daniel **GUYOMARCH** demande ce que représente la ligne « autres fournitures » de 2 328,56 €. Jean-Michel **LE DLUZ** indique qu'il s'agit des frais engagés pour la chaudière.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ ACQUISITION DE MATERIELS

Jean-Michel **LE DLUZ** indique que la demande de subvention concerne des ouvrages pour la bibliothèque, des jeux et du mobilier pour un montant total de 1 854,60 € HT.

La part revenant à la commune de Taulé est donc de 981,83 €.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ SUBVENTION GARDERIE

La demande de l'association « Les P'tits Mousses de Penzé » gérant la garderie a transmis une demande de subvention pour l'année 2008 de 1 740,96 € soit pour Taulé 921,66 €.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ SUBVENTIONS POUR LES ELEVES SCOLARISES EN C.L.I.S

-N.D de KERELLON (Plouénan) : 746,26 €

-N.D de la CHARITE (Saint-Pol) : 992,00 € (496 € x 2 élèves)

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

9. TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite au départ en retraite pour invalidité d'un agent.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

10. MAITRISE D'ŒUVRE ASSISTANCE CONSEIL - PROGRAMME EAU POTABLE

Annie **HAMON** rappelle au Conseil Municipal qu'un programme de diagnostic du réseau d'eau est prévu en 2 008. A ce titre la D.D.A.F propose un marché de services d'assistance et de conseil afin d'accompagner la commune dans cette démarche et ce pour un montant de 2 904 € HT soit 3 473,18 € TTC .

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

11. ENQUETE PUBLIQUE – PROJET DE CREATION DE 2 CHAMBRES FUNERAIRES

Annie **HAMON** indique au Conseil Municipal qu'une enquête publique a été ouverte pour la création de deux chambres funéraires à la zone artisanale du Bel Air.

André **PERON** fait observer que le développement d'une telle activité en entrée de bourg n'est pas très heureuse compte-tenu notamment des activités jouxtant le local proposé pour accueillir les chambres funéraires.

Annie **HAMON** ajoute que pour le moment en matière d'urbanisme une simple déclaration préalable a été déposée or l'enquête publique montre qu'il existe un changement de destination et qu'à ce titre le pétitionnaire est dans l'obligation de déposer un permis de construire notamment au regard des règles d'accessibilité et de sécurité.

Michel **GALLOU** indique que, pour sa part, il s'agit d'avoir une vision globale de la zone, qu'il s'agit d'une zone artisanale et qu'il faudrait chercher à affecter les locaux disponibles aux artisans avec des activités cohérentes.

AVIS DEFAVORABLE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

12. LOTISSEMENT DES GENETS : ADOPTION DU PROJET

Le projet du lotissement des Genêts est présenté par Annie **HAMON** et André **LE NOIR**. Compte-tenu de l'avis des A.B.F, le projet a beaucoup évolué depuis le début notamment par rapport aux logements sociaux placés en bordure de voirie et sur le côté du lotissement.

Le projet compte 14 lots et 10 logements sociaux prévus dans 2 îlots.

Quelques points restent à retravailler au sein du règlement et sur le plan des réseaux. La répartition des candélabres est à revoir partiellement.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

13. LOTISSEMENT DES GENETS : REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR HABITAT 29

Annie **HAMON** explique qu'il s'agit simplement d'actualiser la délibération ayant confié la réalisation des logements sociaux à Habitat 29 au regard du projet définitif.

10 logements sociaux sont à réaliser et répartis dans 2 îlots. Habitat 29 versera 4 500 € par logement à la commune.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

14. QUESTIONS DIVERSES

□ SUBVENTION ASSOCIATION LEONARDE :

Annie **HAMON** donne lecture du courrier adressé par l'association AC LEONARDE COMPETITION qui sollicite une subvention de 500 € pour l'organisation du tour du Léon cycliste le 23 mars 2008 et dont l'arrivée sera jugée à Taulé.

Il est proposé, comme l'année dernière, de verser une subvention de 300 €.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

❑ **VENTE DE TERRAIN A LA ZONE DES AJONCS - Cne de Taulé / M.CLOAREC :**

Il s'agit ici de vendre à Monsieur **CLOAREC** un petit morceau de terrain de 5 m² (parcelle section F n° 1 061) afin de régulariser une situation antérieure. En effet, la commune de Taulé a vendu lors du dernier Conseil une parcelle à cet artisan. Afin d'avoir une vision claire et transparente de la zone, il est judicieux de lui vendre ce petit morceau de 5 m² au prix habituel de 3,05 € le m² soit 15,25 €

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

❑ **VENTE DE TERRAIN LES HAMEAUX BLEUS :**

Suite à une demande du notaire, madame Le Maire rappelle la délibération en date du 24 février 2006 par laquelle la commune décidait de céder à la société SOBATEC la parcelle cadastrée section B n° 1 305 d'une superficie de 1 483 m² au prix de 5 650,00 €.

Il apparaît qu'en réalité c'est la SARL Les Hameaux Bleus qui doit se porter acquéreur. L'ancienne délibération doit être corrigée dans ce sens.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

15. INFORMATIONS ET RAPPORT DES COMMISSIONS

❑ **AFFAIRES SCOLAIRES :**

Jean-Michel **LE DLUZ** fait part au Conseil des discussions qui ont eu lieu au sein de la Commission des affaires scolaires.

Pour l'école Jean Monnet, les achats s'élèvent à un montant de 5 204 € en section d'investissement (avec l'achat d'une photocopieuse). Au cas où celle-ci ne serait pas nécessaire cette année, elle serait remplacée par du mobilier pour la salle des maîtres : le total s'élèverait alors à 4 700 €.

En ce qui concerne les subventions pour les fournitures scolaires, la dotation se monte à 42 € pour un élève de maternelle, 47 € pour un élève de primaire, 26 € pour les activités extra-scolaires et 8 € pour l'arbre de Noël.

En ce qui concerne la garderie périscolaire, au vu du bilan, la commission propose de ne pas augmenter les tarifs.

Pour le restaurant scolaire, il est proposé d'augmenter les tarifs d'environ 2 % soit :

- pour les maternelles 2,75 € ,
- pour les primaires : 2,96 € ,
- pour les adultes : 4,85 €.

Pour le collège de Carantec et le séjour linguistique en Grande-Bretagne, il est proposé de verser 360 € soit 20 € par enfant de Taulé concerné (18).

Jean-Michel **LE DLUZ** a également évoqué la circulaire dite DARCOS sur la mise en place en cas de grève d'un service minimum pour l'accueil des enfants. Il est proposé de ne pas répondre favorablement à cette demande et ce pour deux raisons :

- les enfants sont déjà accueillis à Jean Monnet par les ATSEM et professeurs non grévistes;
- En revanche en cas de grève généralisée des ATSEM, la commune serait dans l'impossibilité de garantir, comme il est demandé dans la convention, l'accueil des enfants.

Par ailleurs, il semble que moins de 10 % des communes du Finistère aient signé cette convention.

□ **URBANISME :**

-Lotissement des Vergers : André **LE NOIR** informe le Conseil de la demande du lotisseur de mettre en œuvre un assainissement collectif. Une P.V.R sera donc à mettre en œuvre au moment où ce projet sera déposé selon la règle habituelle : 20 % pour la commune et 80 % pour le lotisseur.

-3^{ème} tranche de l'église : des infiltrations ont été constatées et de l'eau a coulé sur les tableaux électriques. Il s'agira de faire expertiser les dégâts occasionnés et de faire jouer les assurances.

-André **LE NOIR** évoque également le probable changement de chaudières dans les églises de Penzé (26 386 €) et Taulé (28 375 €). Ces dépenses seront à inscrire au budget 2008.

-Le mur de l'école Saint-Joseph devra également faire l'objet d'une rénovation à hauteur de 1 400 €.

□ **SPORT :**

Hervé **RICHARD** fait part au Conseil de la proposition de la commission sport de mettre au budget 2008 différents éléments notamment l'achat de deux tables de tennis de table (1 800 €), le renouvellement de tapis de judos (2 000 €), les douches des vestiaires (1 600 €), les bancs de touche au terrain des sports (1598 €), une vitrine pour trophées à la salle Loar (1 500 €) ainsi que quelques travaux en régie.

□ **CULTURE, JEUNESSE ET TOURISME :**

-Gîte d'étape : Margot **BORGNE** indique au Conseil que Morlaix Communauté devrait apporter une aide de 40 000 € (la demande était initialement de 55 000 €) et le Conseil Général une subvention de 20 000 €. Le total des travaux s'élevant à 155 000 € sera à inscrire au budget (95 000 € restant à la charge de la commune).

-Conseil Municipal Jeunes : Margot **BORGNE** évoque le projet retenu par le Conseil Municipal Jeunes proposant un projet de piste cyclable du bourg vers la gare et le retour se faisant par le bord de la voie ferrée. L'achat de morceaux de parcelles doit être réalisé. Les enfants ont eux-même écrit à la DDE pour faire estimer leur projet. Celle-ci se monte à 66 000 € TTC. Une étude pour un plan global non motorisé (étude utile pour le futur PLU) est estimée à 1 542 €. Accord du Conseil pour pouvoir réaliser cette étude.

-Rue Robert Jourden : Margot **BORGNE** indique avoir demandé des devis pour une étude paysagère concernant les plantations.

□ **VOIRIE :**

-André **PERON** indique les bonnes avancées de l'enrobage de la rue Robert Jourden depuis la pharmacie jusqu'en haut de la rue.

□ **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008 :**

Madame Le Maire évoque pour terminer la séance les principales orientations budgétaires retenues pour le budget 2008 :

-En fonctionnement :

*il faut noter le recrutement d'un agent supplémentaire pour les services de la mairie.

-Pour l'investissement :

- *La fin de la réhabilitation de la rue Robert Jourdre (ainsi que des plantations),
- *2 études pour l'extension du centre de l'enfance et de la mairie,
- *la révision du POS en PLU,
- *la rénovation du gîte de Penzé,
- *la dernière tranche de la rénovation de l'église de Taulé,
- *Pour les bâtiments, à noter les 2 chaudières pour les églises de Taulé et de Penzé,...,
- *Pour l'acquisition de matériels, on peut noter l'achat d'une nouvelle remorque, d'une tondeuse, de décorations de Noël,...,

-En assainissement, l'extension du réseau d'assainissement collectif pour le lotissement des Vergers sera programmée ainsi qu'une étude diagnostic sur l'ensemble du réseau. Par ailleurs, une étude de faisabilité sur le secteur de Cobalan sera réalisée.

-Au service Eau, le principal élément concerne la programmation d'un diagnostic d'ensemble et la numérisation du réseau.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

FIN DE LA SEANCE A 23H25
